

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune d'INCHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU prescrit le : 13/04/2017
PLU arrêté le : 08/11/2024

Enquête publique du 05/05/2025 au 06/06/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

Le Maire :
Etienne BASQUIN

4.1 Annexes sanitaires



I. SOMMAIRE

I.	SOMMAIRE	2
II.	Gestion de l'eau	3
A.	L'alimentation en eau potable	3
B.	L'assainissement	4
C.	Zonage d'assainissement	5
D.	Les eaux pluviales	7
III.	Gestion des déchets	7

II. GESTION DE L'EAU

A. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sur la Commune est assurée par NOREADE, Régie du SIDEN-SIAN. La Commune y adhère depuis le 21/12/2011.

La Commune compte un captage et un réservoir sur son territoire, localisés Rue du 19 mars 1962.

Les unités de distribution alimentant la Commune

Le service public de distribution d'eau potable est assuré à partir de l'UDI (unité de distribution) principale d'Inchy-Beaumont.

La Commune est alimentée à partir du forage communal situé Rue du 19 mars 1962, mais également à partir d'un transfert d'eau depuis l'UDI de Troisvilles (en attente de confirmation par Noréade).

UDI	Nombre de branchements de la commune alimentés par l'UDI	Nombre de branchements total de l'UDI
INCHY	361	579

La Commune comptabilisait 361 branchements alimentés par l'UDI sur 579 au total, au 31/12/2017.

Les points de transfert venant d'autres UDI

UDI	Désignation	Volume transféré en 2016 /m3	Volume transféré en 2016 /m3
INCHY	Compteur Transfert UDI Troisvilles vers USI Inchy (réservoir et forage)	30 114	28 736

La Commune dispose donc d'un point de transfert d'eau provenant d'une autre UDI, permettant une sécurité de l'approvisionnement en eau, notamment en cas de besoin supplémentaire, travaux ou gestion de pollution éventuelle.

Caractéristiques du captage communal

L'unité de distribution dispose d'un point de prélèvement en eau potable localisé sur la Commune. Ce captage est sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

UDI	Volume prélevé en 2016 /m 3	Volume prélevé en 2017 / m³	Localisation du prélèvement	DUP des ouvrages de production
INCHY - BEAUMONT	23 575	28 290	INCHY Compteur 1 INCHY P1	23/07/1982

Ouvrage de stockage d'eau potable de l'UDI alimentant la Commune

L'UDI alimentant la Commune dispose de d'un unique ouvrage de stockage de 500 m3, implanté sur la Commune d'Inchy :

UDI	Ouvrage	Volume / m3	Date de metayage / désinfection
Inchy-Beaumont	Réservoir d'Inchy 2X250 m3	500	17/11/2017

D'après les derniers contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine réalisés par l'ARS, la qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (voir fiche ci-après – qualité de l'eau d'après le bilan ARS de Juillet 2020).

UDI	Indicateurs	2016	2017
Inchy-Beaumont	Taux de conformité microbiologique (%)	100	100
Inchy-Beaumont	Taux de conformité physico chimique (%)	99.64	98.12

B. L'ASSAINISSEMENT

Suite à la loi NOTRE organisant le transfert de compétence obligatoire de l'assainissement aux Communautés d'Agglomération (CAC) au 1er janvier 2020. Les compétences en assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales ont été transférées à NOREADE, Régie du SIDEN-SIAN.

Descriptif du réseau d'assainissement :

Le réseau public d'assainissement communal fonctionne en grande majorité sous-système unitaire. Ce réseau dispose de canalisations de diamètre variant de D200 à D500 mm.

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'assainissement est estimé à :
 4,70 km en réseau unitaire,
 0,65 km en réseau séparatif eaux usées,
 et 0,85 km en réseau séparatif eaux pluviales,
 soit un total de 6,2 km de canalisations d'assainissement.

Réseau unitaire / km	Réseau séparatif usé / km	Réseau séparatif pluvial / km
4.7	0.65	0.85

La grande majorité des habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement (369 logements). Seuls 7 logements sont localisés en zone d'assainissement non collectif (ANC) et disposent d'un assainissement autonome.

A noter qu'une canalisation eaux usées et un refoulement traversent plusieurs parcelles privées longeant l'Erclin, nécessitant une protection particulière (servitude de passage) jusqu'au territoire de Beumont (Rue de Viesly).

Le centre-bourg disposant de plusieurs zones de points bas, le réseau public d'assainissement fonctionne avec une station de refoulement (Route Nationale en sortie vers le Cateau) :

INCHY SR RN143

En complément, à noter que 13 ouvrages de type déversoirs d'orage permettent la dérivation des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie, dont 2 disposent d'une autosurveillance.

Ouvrages	Nombre
Nombre total de déversoirs d'orage	3
Nombre de déversoirs d'orage auto surveillés	1

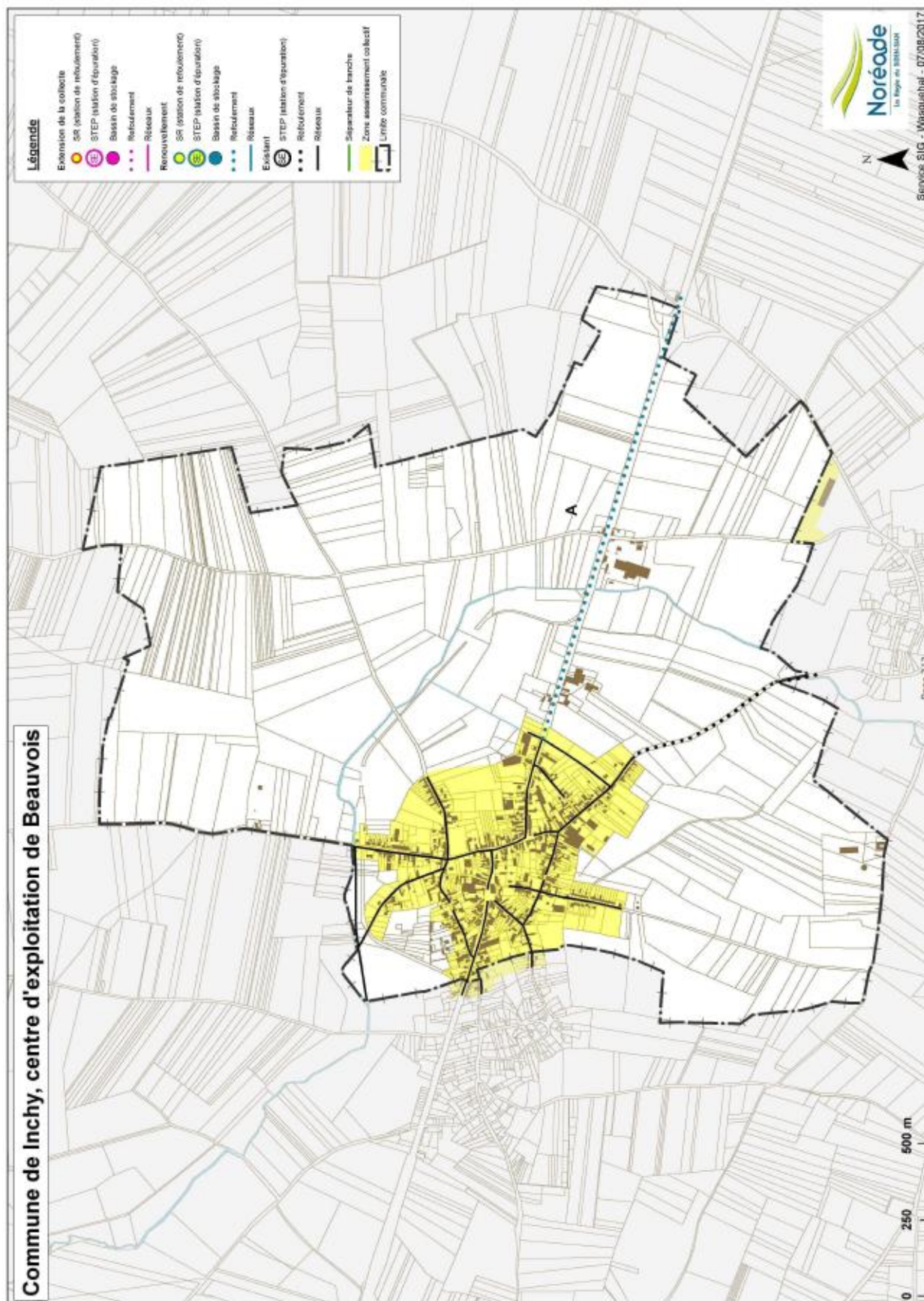
Tous les effluents sont dirigés vers le Nord du territoire, et rejoignent ensuite la station d'épuration de Saint-Aubert.

C. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la Commune a été approuvé le 03/10/2011

Date approbation du zonage	03/10/2011
Logements en zone d'assainissement collectif	369
Logements en zone d'assainissement collectif à raccorder	0
Logements en zone d'assainissements non collectif	7

Sur la commune, 369 logements sont desservis en assainissement collectif, et 7 logements disposent d'un assainissement de type non collectif (assainissement autonome). La quasi-totalité des habitations existantes sont donc raccordées au réseau public d'assainissement.



D. LES EAUX PLUVIALES

L'assainissement est majoritairement géré en système unitaire sur la commune. Une partie des eaux pluviales issues du village est donc dirigée vers la station d'épuration de Le Cateau. Cependant, 3 déversoirs d'orage permettent l'évacuation d'une partie des eaux en direction du milieu naturel par temps d'orage, en cas de surcharge du réseau.

Le principal exutoire concerné est l'Erclin, traversant le territoire communal en partie nord du bourg. A noter qu'une partie de cet exutoire est busé sous les RD n°643 et 134. Ce cours d'eau ne traverse pas les parties actuellement urbanisées de la commune.

III. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets est assurée par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, compétente pour la collecte ainsi que le traitement des déchets.

Celle-ci assure les missions de ramassage des ordures ménagères, et des produits recyclables. Et gère le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les déchetteries communautaires les plus proches se localisent sur Caudry (autres : Clary, Beauvois-en-Cambrésis, Saint-Aubert et Walincourt-Selvigny). Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site internet du SIAVED et de la CA2C.

Le compostage des déchets verts est recommandé (voir mémo composteur sur le site de la CA2C).